

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2014

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014, le 17 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de SILLERY s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUADI JACQUES, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 13/02/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13/02/2014.

Présents : M. DOUADI JACQUES, Maire, Mmes : BOULEAU Jacqueline, GIRSCH Odile, QUEREUX-SBAI Delphine, Melle DELAINE-PETIT Fabienne, MM : BEAUVILLIER Serge, BODEVING Jacky, CACHEUX Daniel, DUBOIS Thomas, HACHET Christian, HARLE Daniel, MONIER Guy

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE DE
REIMS
Le :
Et
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CADET Marie-Louise à M. BODEVING Jacky
Excusé(s) : Mmes : GALA Elisabeth, MEREUX Céline, MM : CHASSEBLEU Thierry, FREULON Jean-Louis, LANGLAIS Bernard

Absent(s) : M. MUNEROT Dominique

A été nommée secrétaire : Melle DELAINE-PETIT Fabienne

009_2014 – OBLIGATION DE DECLARATION PREALABLE A L'INSTALLATION DE CLOTURE

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29,
- le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 421-12,
- le PLU approuvé en date du 27 janvier 2014

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du code de l'Urbanisme,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles définies dans le règlement du PLU

Considérant qu'il convient de préserver l'harmonie architecturale et paysagère de la Commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE :

De soumettre l'installation des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/02/2014
Le Maire
JACQUES DOUADI

Accusé de réception

051-215104993-20140217-009_2014-AU
Reçu le : 21/02/2014
Publié le : 21/02/2014